

N°02/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 janvier 2021

OBJET : Délibération pour la mise à disposition d'un local au syndicat de la Communauté de communes

Le vingt-huit janvier deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Chauffayer en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie

Convocation en date du : 18 janvier 2021

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, SROCZYNSKI Charles

ABSENTS : AUBERT Sylvain, GALLAND Daniel (pouvoir donné à Thierry CATELAN), MAGNAN Richard (pouvoir donné à Richard ACHIN)

EXCUSEE : BERNARD Aline

Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar utilise le local de la commune depuis 2018 pour accueillir les permanences syndicales. Monsieur le Maire propose de renouveler la mise à disposition du bureau situé dans l'ancienne mairie de St Eusèbe en Champsaur pour répondre à ce besoin. Il présente le projet de convention établi entre la Communauté de communes et la commune.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition du local de l'ancienne Mairie de St Eusèbe avec la Communauté de communes qui prend effet à compter du 1/01/2021 jusqu'au 31/12/2021, renouvelable au 1^{er} janvier de chaque année par reconduction expresse jusqu'au prochain changement de l'organe délibérant de la commune d'Aubessagne.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE